



Maintien de la gratuité d'accès aux équipements sportifs et culturels pour les agents de la Ville de Paris !

La Chambre régionale des comptes (CRC) d'Île-de-France vient de publier un rapport qui attaque une nouvelle fois les agents de la Ville de Paris. Elle demande la fin de la gratuité d'accès aux équipements sportifs et culturels (piscines, courts de tennis, musées, bibliothèques...). Elle ose qualifier cet avantage « d'irrégulier » et sans « justification d'intérêt général ».

Pour nous, c'est clair : cette gratuité est légitime et doit être maintenue !

Pourquoi cette gratuité est juste et nécessaire

1. Une reconnaissance de notre engagement

Nous, agents de la Ville, faisons fonctionner au quotidien les services publics parisiens : écoles, propreté, santé, culture, sport, solidarité... Souvent avec des conditions de travail difficiles et des salaires modestes. La gratuité est une juste reconnaissance de notre contribution à l'intérêt général.

2. Un outil de santé et de bien-être

Le sport est un facteur essentiel de prévention des maladies et de réduction de l'absentéisme. L'accès à la culture et aux bibliothèques nourrit la formation et l'ouverture d'esprit, indispensables dans nos métiers. Ce n'est pas un « cadeau », mais un investissement social utile !

3. Une différence de situation reconnue

Contrairement à ce que dit la Cour, nous ne sommes pas des usagers « comme les autres » : Nous travaillons dans ces services. Dans beaucoup d'entreprises et d'administrations, les salariés bénéficient d'avantages sociaux (comité d'entreprise, billetterie, abonnements sportifs, réductions diverses).

Pourquoi les agents de la Ville devraient-ils être les seuls à être privés de ce droit ?

4. Un coût marginal, des bénéfices énormes

Selon la Cour des Comptes, les recettes tarifaires couvrent 1,8 % des dépenses de ces équipements. Cette gratuité pour les agents ne représente donc qu'une part infime du budget.

5. Cohérence avec les valeurs de la Ville

La municipalité défend la démocratisation culturelle et sportive pour toutes et tous. Retirer la gratuité aux agents reviendrait à envoyer un signal négatif : **mépris et casse des droits sociaux**.

Notre position syndicale

La CGT revendique le maintien et l'élargissement de la gratuité pour les agents de la Ville

Maintien des accès gratuits aux musées, piscines, bibliothèques, tennis, etc. Élargissement de ces droits à d'autres services municipaux. Reconnaissance de cette gratuité comme un avantage social acquis et légitime.

Ne laissons pas la Cour des comptes décider pour nous ! La défense de nos droits dépend de notre mobilisation collective.

Ensemble, exigeons de la Ville de Paris le maintien intégral de la gratuité pour ses agents, ainsi que pour les retraités de la collectivité parisienne. La gratuité, ce n'est pas un privilège. C'est un droit social que nous avons gagné et que nous devons défendre

Paris, le 29 septembre 2025

Comité des Syndicats CGT de la ville de Paris

3, rue du Château d'Eau 75010 Paris

Site : <https://cgtvilledeparis.fr> Mail : comite.cgt.villedeparis@gmail.com